

Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2002)
Heft: 1

Vorwort: Editorial : chère lectrice, cher lecteur
Autor: Mezger, Martin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 03.05.2025

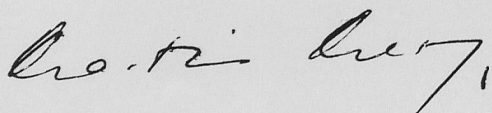
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chère lectrice, cher lecteur,

Notre pays vient de franchir un pas décisif s'agissant des personnes âgées. Il existe désormais un Conseil suisse des aînés (CSA) tout ce qu'il y a de plus officiel et Pro Senectute s'en réjouit et formule ses meilleurs vœux de succès à tous les nouveaux membres, suppléants et suppléants élus, dans les tâches importantes qui les attendent.

A priori, il ne coule pas de source que les deux grandes structures faîtières suisses qui chapeautent les associations de défense des intérêts des seniors se soient mises d'accord sur ce projet ambitieux, car leurs membres ne partagent pas forcément les mêmes sensibilités sur les grands sujets de société. C'est d'autant plus heureux que l'ancienne génération va désormais pouvoir s'exprimer d'une seule voix et mieux s'affirmer dans le débat politico-social. Il est fondamental que la génération des aînés dispose aujourd'hui d'une plate-forme en vue pour faire connaître et faire partager ses propositions et ses réflexions.

Même si le préfixe latin «pro» dans le nom de notre fondation signifie littéralement «pour», nous l'avons toujours interprété, au cours de notre longue histoire, en lui donnant aussi le sens de la préposition «avec». Si Pro Senectute existe bel et bien pour les personnes âgées, la fondation cherche à réaliser ses objectifs AVEC les personnes âgées.



Martin Mezger

Directeur de Pro Senectute Suisse



Martin Mezger

L'air du temps

Un forum pour la génération des aînés

Depuis peu, la Suisse s'est dotée d'un conseil des aînés qui doit favoriser la participation des seniors et défendre leurs intérêts. Il est né grâce à la collaboration des associations d'aînés et à l'appui de la Confédération.

La présence de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss lors de l'assemblée constitutive du Conseil suisse des aînés, à la fin novembre de l'an dernier, témoigne de l'importance que la Berne fédérale attache à cet organisme. Dans son message, Mme Dreifuss explique qu'il est «légitime que les aînés s'organisent pour défendre leurs intérêts et exprimer leurs besoins. Et il est essentiel que cette fonction ne soit pas exercée uniquement par des experts mais par les personnes directement concernées.»

C'est surtout en 1999, à l'occasion de l'Année internationale des personnes âgées, que le désir des seniors de pouvoir débattre ensemble de toutes les questions qui les concernent s'est publiquement manifesté. La «Landsgemeinde des aînés» de l'Association suisse des aînés et des rentiers (ASAR), ainsi que la «Session des aînés» de la Fédération des associations de retraités et de l'entraide en Suisse (FARES) se sont mobilisées, afin de renforcer la participation de la génération des aînés.

Une solution de droit privé

En premier lieu, les deux organisations devaient élaborer un concept commun. Leur souhait de créer un organe consultatif similaire aux commissions fédérales pour la jeunesse ou pour les questions familiales n'a pas pu se concrétiser, le Département fédéral de l'intérieur préférant une forme politiquement moins contraignante. Finalement, on a opté